|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2022/1 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr.: générale10 mars 2022Original: Français |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Soixantième session**

Genève, 27 juin-6 juillet 2022

Point 3 de l’ordre du jour provisoire

**Inscription, classement et emballage**

 Corrections mineures aux désignations officielles de transport pour les numéros ONU 0511, 0512 et 0513

 Communication de l’expert du Canada[[1]](#footnote-2)

 Objet

1. Apporter une correction mineure aux désignations officielles de transport des numéros ONU 0511, 0512 et 0513 se trouvant dans la version française du Règlement type au Chapitre 3.2, Liste des marchandises dangereuses.

 Introduction

1. Afin de corriger une erreur typographique dans la version française, l’expert du Canada, recommande que les noms et descriptions « DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUE programmables » soient remplacés par « DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUES programmables » aux rubriques correspondant aux numéros ONU 0511, 0512 et 0513 sous la colonne 2 (nom et description) de la Liste des marchandises dangereuses.

 Contexte

1. Lors de la cinquante-troisième session, le sous-comité a approuvé l’introduction de nouvelles rubriques ONU pour les détonateurs de mine de sautage électroniques programmables, telle que proposée par l’Australasian Explosives Industry and Safety Group (ST/SG/AC.10/C.3/2018/58) et supportée unanimement par le Groupe de travail des explosifs (document informel INF.67 (53ème session).
2. Il semble toutefois qu’une omission mineure ait été introduite dans les désignations officielles de transport « DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUE programmables » lors de l'ajout des nouvelles rubriques à la version française de la liste des marchandises dangereuses (voir le rapport de la cinquante-troisième session ST/SG/AC.10/C.3/106/Add.1, page 3). En fait, le mot "ÉLECTRONIQUE" devrait figurer au pluriel.
3. La correction proposée est conforme avec la proposition initiale (ST/SG/AC.10/C.3/2018/58), cohérente avec la description de DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUES programmables tel que présentée dans le Glossaire de termes de l’appendice B.

 Proposition

1. Au Chapitre 3.2, Liste des marchandises dangereuses, modifier la désignation officielle de transport correspondant aux numéros ONU 0511, 0512 et 0513 comme suit :

Français :

 « DÉTONATEURS de mine (de sautage) ÉLECTRONIQUES programmables†»

1. A/75/6 (Sect. 20), par. 20.51. [↑](#footnote-ref-2)